



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Minitel

Question au Gouvernement n° 1645

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Bernard Saugey.

M. Bernard Saugey. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

Depuis quelques semaines, France Telecom diffuse des publicités pour promouvoir le nouveau service Minitel 3611.

Avec le 3611, les trois premières minutes étant gratuites, on peut trouver, en tapant sur son Minitel, tout ce qu'on recherche. Ainsi Frédéric Mitterrand voulait engager un clown pour l'anniversaire de sa nièce; Jane Birkin cherchait un vendeur de the Darjeeling; tous les deux ont trouvé ce qu'ils cherchaient.

Je me suis mis en quête d'autre chose. J'ai tapé sur mon Minitel: «Je cherche une secte.» Et le 3611 de me répondre: Sectes: premièrement, associations religieuses ou philosophiques; deuxièmement, cultes divers. J'ai sélectionné le 1 et, parmi les Secours catholiques, aumôneries, etc., j'ai trouvé Eglise de scientologie, centre Hubbard de Dianétique, Témoins de Jéhovah, ainsi que d'autres noms de sectes avec adresse, téléphone et fax.

Puis j'ai demandé «une association qui lutte contre les sectes». Le 3611 m'a communiqué le nom de toutes les associations - associations humanitaires, culturelles, socio-éducatives, sportives, de consommateurs, de protection de l'environnement et autres amicales; et de nouveaux, les sectes - Eglise de scientologie, etc. Impossible d'obtenir une association qui lutte contre les sectes !

Au moment où cette lutte est devenue une priorité, il est inadmissible que les adresses de sectes figurent librement sur le Minitel et qu'on ne puisse pas trouver conjointement celles des associations qui luttent contre elles ! (Applaudissement sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace.

M. François Fillon, ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Monsieur le député, cette situation n'est en rien nouvelle. Il y a d'un côté l'annuaire de France Telecom...

M. Didier Boulaud. Il y a les pages jaunes !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. ... et les associations et les entreprises choisissent les rubriques sous lesquelles elles veulent y être inscrites. Tant qu'une association n'est pas interdite par la loi, elle peut figurer dans l'annuaire de France Telecom.

Il existe néanmoins un Conseil supérieur de la telematique qui est chargé par la loi de veiller aux atteintes à la dignité de la personne humaine, aux incitations à la haine raciale ou à la violence.

M. Jean-Pierre Balligand. Ce n'est pas la question !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. On peut le saisir pour ces motifs, mais France Telecom n'a pas le droit de contrôler les rubriques sous lesquelles s'inscrivent les associations et les entreprises pourvu qu'elles aient une existence légale.

Mais le fond de votre question, c'est le contrôle des contenus des services en ligne. Vous savez que le Gouvernement travaille à l'élaboration d'un projet de loi visant à adapter aux nouvelles technologies les mécanismes de contrôle mis en place pour le Minitel. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Bernard Saugey.

M. Bernard Saugey. Ma question s'adresse a M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications.

Depuis quelques semaines, France Telecom diffuse des publicites pour promouvoir le nouveau service Minitel 3611.

Avec le 3611, les trois premieres minutes etant gratuites, on peut trouver, en tapant sur son Minitel, tout ce qu'on recherche. Ainsi Frederic Mitterrand voulait engager un clown pour l'anniversaire de sa niece; Jane Birkin cherchait un vendeur de the Darjeeling; tous les deux ont trouve ce qu'ils cherchaient.

Je me suis mis en quete d'autre chose. J'ai tape sur mon Minitel: «Je cherche une secte.» Et le 3611 de me repondre: Sectes: premierement, associations religieuses ou philosophiques; deuxiemement, cultes divers. J'ai selectionne le 1 et, parmi les Secours catholiques, aumoneries, etc., j'ai trouve Eglise de scientologie, centre Hubbard de Dianetique, Temoins de Jehovah, ainsi que d'autres noms de sectes avec adresse, telephone et fax.

Puis j'ai demande «une association qui lutte contre les sectes». Le 3611 m'a communique le nom de toutes les associations - associations humanitaires, culturelles, socio-educatives, sportives, de consommateurs, de protection de l'environnement et autres amicales; et de nouveaux, les sectes - Eglise de scientologie, etc. Impossible d'obtenir une association qui lutte contre les sectes !

Au moment ou cette lutte est devenue une priorite, il est inadmissible que les adresses de sectes figurent librement sur le Minitel et qu'on ne puisse pas trouver conjointement celles des associations qui luttent contre elles ! (Applaudissement sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le ministre delegue a la poste, aux telecommunications et a l'espace.

M. Francois Fillon, ministre delegue a la poste, aux telecommunications et a l'espace. Monsieur le depute, cette situation n'est en rien nouvelle. Il y a d'un cote l'annuaire de France Telecom...

M. Didier Boulaud. Il y a les pages jaunes !

M. le ministre delegue a la poste, aux telecommunications et a l'espace. ... et les associations et les entreprises choisissent les rubriques sous lesquelles elles veulent y etre inscrites. Tant qu'une association n'est pas interdite par la loi, elle peut figurer dans l'annuaire de France Telecom.

Il existe neanmoins un Conseil superieur de la telematique qui est charge par la loi de veiller aux atteintes a la dignite de la personne humaine, aux incitations a la haine raciale ou a la violence.

M. Jean-Pierre Balligand. Ce n'est pas la question !

M. le ministre delegue a la poste, aux telecommunications et a l'espace. On peut le saisir pour ces motifs, mais France Telecom n'a pas le droit de controler les rubriques sous lesquelles s'inscrivent les associations et les entreprises pourvu qu'elles aient une existence legale.

Mais le fond de votre question, c'est le controle des contenus des services en ligne. Vous savez que le Gouvernement travaille a l'elaboration d'un projet de loi visant a adapter aux nouvelles technologies les mecanismes de controle mis en place pour le Minitel. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Saugey Bernard](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1645

Rubrique : Telecommunications

Ministère interrogé : télécommunications et espace

Ministère attributaire : télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 1996, page 3241

Réponse publiée le : 22 mai 1996, page 3241

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 mai 1996